



**COMPTE-RENDU DE LA CAP DE MUTATION DES INSPECTEURS  
FILIERE FISCALE  
ANNEE 2011**

3 421 agents ont déposé au moins une demande pour convenance personnelle ou en appel de candidature (postes dans les services centraux, dans les délégations interrégionales, à la Direction du Recrutement et de la Formation, BCR, BNEE ou « centres impôts services ») Sont également compris dans ce chiffre les mutations déposées suite à réorganisation de services.

**Hors réorganisations** de services (83 cette année), le nombre de mutations demandées s'élève à **3 338**.

**Comparaison des taux de satisfaction des 6 derniers mouvements (au projet) :**

Années	Ensemble du mouvement			Mutations proprement dites hors réorganisations		
	Demandes déposées	Demandes satisfaites	%	Demandes déposées	Demandes satisfaites	%
2006	4527	2157	48,0	4032	1662	41
2007	4217	2114	50,1	3925	1822	46,4
2008	3347	1859	55,5	3211	1723	53,6
2009	3385	1871	55,3	3261	1747	53,6
2010	3444	1824	52,9	3310	1690	51,6
<b>2011</b>	<b>3421</b>	<b>1797</b>	<b>52,5</b>	<b>3338</b>	<b>1714</b>	<b>51,3</b>

**Priorité pour rapprochement de conjoints ou de concubins :**

En 2011, nous avons un taux global de satisfaction de 89.6% (82,2% en 2010) pour les affectations en priorité pour rapprochement de conjoints ou concubins (qui se décompose comme suit : 354 prioritaires (286 l'année dernière), 205 affectés en liste normale (203 l'année dernière - à l'ancienneté administrative - et 100 au titre de la priorité). 41 rapprochements n'ont donc pas été satisfaits.

**Comparaison des rapprochements sur les 5 derniers mouvements :**

	MG 2006	MG 2007	MG 2008	MG 2009	MG 2010	MG 2011
Nombre de prioritaires	324	327	347	264	348	395
Agents satisfaits sur le département de rapprochement de la priorité						
-en LN	98	109	162	166	203	254
-au titre de la priorité	104	91	93	68	83	100
Taux global de satisfaction	62 %	61.1 %	73.4 %	88.6 %	82.2 %	89.6%

A ces demandes s'ajoutent celles des agents promus inspecteurs par liste d'aptitude, examen professionnel ou examen professionnel impôts et cadastre en **2011**.

Si en 2010, 73 % des promus par délégation en **2009** avaient obtenu une affectation dans leur **département d'origine**, au présent mouvement, seuls 51% des lauréats de la liste d'aptitude de B en A filière impôts ont obtenu leur vœu N°1 (et 80.79% sur les vœux 1 à 5).

S'agissant des lauréats de l'**examen professionnel filière impôts** 2010, seuls 61.94% des agents ont obtenu leur nouvelle affectation sur les vœux 1 à 5.

S'agissant des lauréats de l'**examen professionnel filière cadastre** 2010, 56.25% des agents ont obtenu leur affectation sur leur direction d'origine (9 agents sur 16).

Le taux de satisfaction affiché est de 60 % pour le vœu n°1 et 77.4% pour les vœux 1 à 5.

### **Analyse de la CGT Finances Publiques de la présente CAP :**

La CGT Finances Publiques a examiné avec attention près de 700 demandes qui lui ont été confiées.

S'agissant de la CAP en elle-même, les élus de la CGT Finances Publiques sont restés vigilants et ont longuement débattu sur les points suivants :

**Postes gelés (4 au total) :** la CGT Finances Publiques a été attentive à ce que les postes ne bloquent pas les possibilités d'affectation même s'ils sont en recul cette année (8 gels en 2010). Ces gels n'ayant fait l'objet d'aucune discussion (CTPS, CTPD...), nous avons demandé le déblocage de ces postes lorsque cela s'est révélé nécessaire. La DG a répondu que les gels correspondaient à des postes qui seront supprimés prochainement. Mais certains de ces postes sont gelés depuis plus de quatre ans et la réponse de la Direction reste la même depuis tout ce temps... alors que les missions existent et sont exercées par des ALD !

**Avis à l'appui des demandes de postes en Directions Nationales Spécialisées (DNS) :** la CGT Finances Publiques continue de dénoncer le flou artistique qui règne sur les avis formulés à l'appui des demandes pour les DNS. Nous contestons surtout la façon de procéder de certaines directions « entrantes » qui émettent des avis pour le moins fantaisistes afin d'écarter des agents que les directions « sortantes » soutiennent. Ces directions voient pourtant travailler les agents concernés au quotidien et peuvent donc apprécier le travail effectué et les compétences personnelles.

La CGT Finances publiques a constaté que des directions ne voulant pas se priver de compétences spécifiques émettent des avis défavorables non justifiés afin de garder les compétences en leur sein. Ceci est défavorable à la mobilité fonctionnelle et/ou géographique demandée par l'agent et totalement contraire à toutes les règles établies.

Et que dire du comportement de certains directeurs de DNS qui n'hésitent pas à contacter par avance les Inspecteurs Elèves (sur des critères de formation antérieure) avant la fermeture du Mouvement Général et au détriment éventuel de titulaires en faisant fi des règles en cours ?

***Restructuration de services*** : depuis au moins deux ans, nous dénonçons le manque d'information et de précision des réponses apportées aux agents concernés par les restructurations. Dans certains cas, ces manquements ont persisté cette année et se sont révélés préjudiciables aux agents (manque de lisibilité sur les postes offerts, sur les demandes obligatoires à souscrire, sur les garanties à demander et sur la formulation correcte des demandes). Nous continuons à demander un état de suivi de toutes les réorganisations, restructurations et suppressions d'emploi pour chaque poste concerné. **Tout en continuant à réclamer l'arrêt des suppressions d'emplois.**

***Postes pastillés GESCO*** : la CGT Finances Publiques a une fois de plus dénoncé le pastillage des postes SIP au sein de la dénomination GESCO. En effet, en cas de mutation, cela engendre une difficulté de projection sur le poste à venir, puisque la dénomination GESCO recouvre les SIE, ICE et Brigades de vérification (métiers relevant de la fiscalité des professionnels) avec les postes en SIP et PELP (métiers relevant plutôt de la fiscalité des particuliers et du cadastre). Ainsi la dénomination GESCO, trop large dans sa définition, devient fourre-tout et permet à l'administration une affectation plus souple des agents. La CGT a cependant acté la séparation de cette spécialité GESCO dans les futures règles de gestion.

***Examens professionnels et inspecteurs PSE non affectés au projet*** : Dans le cadre du projet, plusieurs lauréats de l'examen professionnel 2011, n'avaient pas obtenu d'affectation et le mouvement des inspecteurs PSE n'avait pas été publié.

Pour la CGT, ce n'est pas acceptable. Tous les collègues doivent figurer au projet, quand bien même pour les premières affectations, ils ne pouvaient obtenir un choix de leur demande (affectation d'office).

Tous les collègues participant au mouvement doivent bénéficier des mêmes droits (recours en CAP, possibilité de bloquer l'affectation obtenue au projet...).

***CADASTRE*** : La CGT est fortement intervenue sur la situation des inspecteurs cadastre ; collègues qui, alors que leurs postes se restreignent déjà, se voient refuser des postes en direction au nom d'une règle non validée par un relevé de conclusion (à savoir la limitation à un seul poste origine cadastre en direction) et les postes en Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) estampillés spécialité GESCO.